



## Quels droits pour Cendrillon au 21ème siècle?

Par **curieuse76**, le **18/08/2015 à 15:28**

Bonjour,

mon amie, après avoir été psychologiquement et physiquement maltraitée par ses parents, a quitté le domicile parental à 18 ans. Ils ne lui versent aucune aide depuis 2 ans. En revanche, ses 2 soeurs jouissent d'un confort de vie certain (études payées, alimentation et vêtements, voiture pour Javotte et appartement pour Anastasie, vacances, cadeaux divers...). Le jour où "Cendrillon" sera assez forte moralement, pourra-t-elle réclamer quelque chose auprès de ses parents, par exemple un "équivalent" financier de ce que ses parents ont assuré à ses soeurs? Si oui, quelles démarches seraient à entreprendre? Sous des conditions spécifiques? Les parents auraient-ils le droit - ou la possibilité - de lui supprimer toute assistance, y compris une part de succession?

Je vous remercie de votre attention. Cela permettrait à cette personne de savoir si, à défaut d'avoir bénéficié durant son enfance d'une quelconque reconnaissance d'existence, d'une once d'amour, elle pourrait au moins "récupérer" matériellement cette maltraitance, pour si besoin améliorer son installation dans sa vie future.